MERVILLA INFO

Janvier 2017

DANS CE NUMERO

Le mot du maire – p 2

Avancement PLU, PADD – p3

Point ordures ménagères – p3

LINKY compteur électrique – p5

Taxe spéciale d'équipement – p6

Piscines et sécurité – p7

Associations les 4 vents – p8

Infos diverses – p9

Annonce de notre prochaine fête – p12

Le mot du maire

Chers Mervillageois et Mervillageoises,

Avant toute chose, en mon nom et en celui de l'ensemble de l'équipe municipale et du personnel, je tiens à vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année. Qu'elle soit porteuse de joie, de réussite et avant tout de santé.

Certains d'entre nous nous ont quittés, d'autres ont rejoint un autre lieu de vie plus adapté à leurs besoins et de nouveaux habitants sont arrivés auxquels nous souhaitons un bon séjour parmi nous.

Vous avez certainement remarqué :

- le rétablissement de l'éclairage public le long de la route des crêtes, les travaux du chemin du Moulin, chemin de l'Etang et chemin de l'Etoile, assurant ainsi l'entretien et le bon fonctionnement de nos voiries communales,

- sans oublier l'entretien de notre patrimoine avec la rénovation du plafond et de la porte d'entrée de l'église et des murs et plafond de la sacristie ainsi que la pose d'une nouvelle fenêtre double vitrage.

D'autres travaux sont en cours : création d'une rampe d'accès à la mairie et à l'église pour les personnes à mobilité réduite. Leur fin étant prévue début mars 2017.

Pour une meilleure sécurisation de la RD 95 à la sortie de Mervilla en direction de Rebigue ainsi que du chemin du Moulin au lieu-dit Falcou, une étude est en cours.

Par ailleurs, une concertation tripartite entre la Commune, le Sicoval et Tisseo va avoir lieu pour pérenniser certains arrêts TAD sur la commune.

Lors de notre dernier repas communal de juin dernier, compte tenu des conditions climatiques, les jeux pour les enfants ont dû être reportés au dimanche suivant la rentrée des classes. Des camarades de classe de villages voisins ont pu aussi profiter de cette belle après-midi et ce fut un agréable moment de rencontres et d'échanges.

En vous renouvelant mes meilleurs vœux, recevez, chers Administrés, l'assurance de mes salutations les meilleures.

Denis LOUBET

...Avancement du PLU, PADD

Le projet d'aménagement de développement durable (PADD) du territoire de la commune a été présenté aux personnes publiques associées au mois de décembre dernier. Nous attendons un retour de la DDT pour le début de l'année.

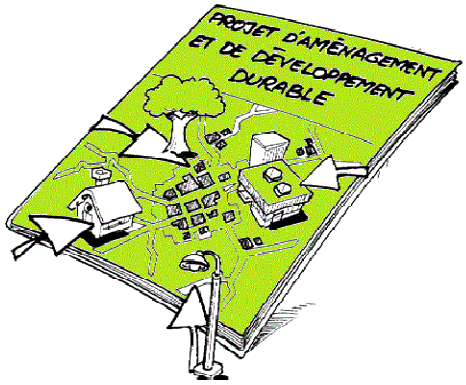

PLU
plan local d'urbanisme

A partir du 15 février seront disponibles en mairie 7 panneaux d'affichage expliquant le processus d'élaboration du PLU et présentant le diagnostic du territoire avec le projet du PADD.

Ces panneaux seront consultables aux heures d'ouverture de la mairie au public (mardi et jeudi entre 15h30 et 17h30) et pendant toute la durée d'élaboration du PLU.

Un registre de concertation est toujours disponible en Mairie.

Point ordures ménagères

Avec la prochaine facture O.M. concernant le second semestre 2016 qui vous sera prochainement adressée par le SICOVAL, sera joint un courrier concernant différentes informations relatives à ce service.

D'ores et déjà nous pouvons vous indiquer que d'ici à quelques semaines et pour des raisons de sécurité essentiellement, les agents de collecte des poubelles ne seront plus autoriser à ramasser :

- les bacs qui ne vous ont pas été fournis par le Sicoval,
- les bacs qui débordent et dont le couvercle ne peut être fermé,
- les sacs posés sur ou à coté de vos poubelles.

Ces refus de collecte vous seront signifiés par l'apposition de pictogrammes sur votre poubelle.

Il peut exister toutefois ponctuellement des situations particulières (réunion familiale ...) pouvant engendrer une production de déchets exceptionnelle, ne pouvant pas rentrer dans la poubelle présentée à la collecte.

Dans ce cas le Sicoval propose des sacs de collecte complémentaire aux particuliers équipés de bacs individuels. Ces sacs sont à retirer au Sicoval (Centre de l'Astel à Belberaud) au tarif de 16€ le rouleau de 10 sacs de 50 litres.

Déposés sur ou à côté de la poubelle classique présentée à la collecte, ces sacs seront collectés au même titre que la poubelle.

Rappel à la loi :

L'élimination des déchets relève de normes sanitaires et techniques particulières, fixées par le code de l'Environnement. Toute personne effectuant des dépôts sauvages sur la voie publique s'expose donc à des amendes pouvant aller jusqu'à 1 500€.

Sicoval
Le Sud-Est Toulousain

Contact :
Service Relation aux usagers
05 62 24 02 02
relation.usagers@sicoval.fr
www.sicoval.fr

Encombrants et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE)**

Acceptés : mobilier, matelas, ferrailles, petits et gros électroménagers, informatique, téléphones, écrans...

Refusés : gravats, batteries, pneus, pots de peinture et tout objet ou équipement de plus de 60 kg, ou de dimensions supérieures à 2 x 1,5 x 1,5 m.

**collectes séparées le même jour

Calendrier des collectes de déchets 2017

Mervilla

Fourniture et maintenance des bacs* (trop petits, cassés, volés...) : remplir le formulaire en ligne sur **www.sicoval.fr/déchets** ou contacter le service Relation aux usagers.

* les rentrer après chaque collecte

- Déchets ménagers résiduels (bac à sortir la veille au soir)
- Emballages sauf verre (bac à sortir avant midi)
- Encombrants + DEEE (à sortir la veille au soir)

JANVIER						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

FÉVRIER						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28					

MARS						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

AVRIL						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

MAI						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

JUIN						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

JUILLET						
L	M	M	J	V	S	D
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

AOÛT						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

SEPTEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

OCTOBRE						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

NOVEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

DÉCEMBRE						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Un nouveau n° d'appel pour le service relation aux usagers :

Les conseillers du service déchets sont désormais joignables au 05 62 24 02 02. Ce numéro remplace le n° vert 0 805 400 605

LINKY : le compteur électrique communicant 2ième partie

Dans la première partie de l'article nous avons expliqué les contraintes croissantes qui s'exercent sur le réseau de distribution électrique et la nécessité de mesurer finement la consommation en temps réel en chaque point du réseau et, par conséquent au niveau du consommateur final.

Dans ce qui suit nous allons aborder les aspects présents et futurs prévisibles de l'installation de ce compteur LINKY pour l'utilisateur final.

Dans un premier temps :

- les données concernant la consommation d'électricité seront accessibles aux utilisateurs sous réserve d'une liaison internet,

- l'utilisateur final pourra prendre conscience des pics de consommation et, éventuellement décider d'intervenir sur la gestion des appareils électriques de manière à choisir une puissance disponible moins élevée et donc un tarif d'abonnement plus avantageux.

À terme :

- les appareils électriques seront eux-mêmes vraisemblablement équipés de dispositifs permettant la gestion fine et instantanée de la consommation dans le périmètre de chaque foyer consommateur.

Indépendamment du compteur LINKY, mais dans son prolongement logique, les batteries domestiques qui font déjà l'objet d'investissements industriels significatifs seront bientôt disponibles avec plusieurs fonctions :

- absorber les pics instantanés de consommation des particuliers et, de ce fait bénéficier d'un tarif d'abonnement minimum,
- servir de batterie de secours en cas de rupture d'approvisionnement réseau,
- stocker l'énergie en cas d'installation de panneaux photovoltaïque chez le particulier,
- stabiliser finement la qualité du courant, notamment vis-à-vis des appareils relevant de l'informatique.

Après avoir décrit les avantages de ce type de compteur il est légitime de s'interroger sur ses inconvénients éventuels :

- Sans négliger le danger représenté par les rayonnements électromagnétiques et leurs effets nocifs pour la santé (fonction de la fréquence, la longueur d'onde, de l'énergie reçue), les résultats des mesures effectuées sur le compteur LINKY sont comparables à d'autres sources domestiques et ne suscitent pas d'inquiétude particulière. Ceci d'autant plus que le compteur est installé en principe à bonne distance de la présence humaine.

- Le pilotage informatique du réseau de distribution de l'électricité est un défi mathématique que, sauf erreur, la France est la première à tenter; il se peut donc que des difficultés apparaissent en cours de mise en œuvre. Nos experts en programmation-logiciel seront mis à rude épreuve.

- Le réseau informatique lui-même reste vulnérable aux pannes, d'origine naturelle (tempête par exemple) ou non (attaque informatique).

Ici encore, restons optimistes, vu que la liaison par fibres optiques en cours de raccordement est largement plus fiable que la liaison par câbles métalliques.

Taxe spéciale d'équipement

Impots locaux : Taxe Spéciale d'Equipement TSE

Qu'est-ce que la TSE ?

La taxe spéciale d'équipement permet aux collectivités de financer les établissements publics fonciers locaux (EPFL). Ces organismes aident les communes et les autres collectivités à aquérir et gérer des terrains ou des bâtiments en attendant la création de nouveaux quartiers, parcs d'activités économiques, d'équipements publics... Par ailleurs, ces établissements permettent aux communes et aux collectivités d'augmenter leur capacité d'invesitissement. En effet, pour 1 € de TSE reversée à un EPFL, celui-ci peut emprunter 2 €.

Qui paye la TSE ?

La taxe spéciale d'équipement est due par toutes les personnes imposées au titre de la taxe foncière, de la taxe d'habitation et de la contribution économique des entreprises. Son produit provient donc à part égale des ménages et des entreprises.

Comment est calculée la TSE ?

Cette taxe se calcule à partir d'un taux additionnel qui s'applique aux autres taxes :

- Taxe d'habitation,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties,
- Cotisation foncière des entreprises.

Pourquoi les habitants du Sicolval doivent-ils désormais payer la TSE ?

En décembre 2015, les élus de l'Agglo ont décidé d'adhérer à l'établissement public foncier du Grand Toulouse, qui regroupait déjà la métrople toulousaine ainsi que 37 communes.
Cette adhésion constitue pour la Communauté d'agglomration et les communes une solution finacière avantageuse pour leurs projets d'aménagement futurs : Innmétro, développement des zones économiqes du sud du territoire... Pour mener à bien ces opérations, l'intercommunalité et les communes auraient dû emprunter des sommes qui auraient grevé leurs capacités finacières, notamment pour des projets tels que le métro à Labège.
Or, sur dix ans, cet outil représente un potentiel d'acquisitions foncières et immobilières d'environ 40 millions d'euros pour l'intercommunalité et les 36 communes.

Pour plus de renseignements :
le service Finances du Sicoval est joignable à l'accueil de la collectivité au 05 62 24 02 02.

Piscines et sécurité : mesures obligatoires

Les piscines concernées par le champ d'application de la loi sont:

- les piscines privées de plein air (y compris les spas et jacuzzi) non closes, à usage individuel ou collectif et dont le bassin est semi-enterré ou enterré ;
- les piscines familiales ou réservées à des résidents ;
- les piscines privatives d'hôtels, de camping, de villages de vacances et de location de vacances.

Ne sont pas concernés :

- les bassins d'ornement ;
- les piscines situées dans un bâtiment ;
- les piscines hors sol, gonflables ou démontables ;
- les « établissements de natation » visés par la loi 51-662 du 24 mai 1951, dont l'accès est payant et qui font l'objet d'une surveillance par un maître-nageur sauveteur.

Les mesures de sécurité

Les propriétaires de piscines ont l'**obligation** de choisir un **dispositif de sécurité** parmi les quatre préconisés par la loi, en conformité avec les normes établies par l'Afnor (Association française de normalisation).

Il s'agit :

- des barrières de protection d'accès au bassin (norme NF P. 90-306) ;
- des systèmes d'alarme (norme NF P. 90-307) ;
- des couvertures de sécurité et dispositifs d'accrochage (norme NF P. 90-308) ;
- des abris de piscine (norme NF P. 90-307).

La mise en sécurité des piscines

La mise en place d'un de ces dispositifs est **obligatoire depuis le 1er janvier 2004 pour les piscines nouvellement construites ; depuis le 1er mai 2004 pour les piscines existantes des habitations mises en location saisonnière et pour toutes les autres piscines existantes depuis le 1er janvier 2006.**

Si la piscine a été construite après 2004, le constructeur ou l'installateur doit vous avoir remis une **attestation de conformité** aux exigences légales de votre installation.

Si la piscine a été construite avant 2004, vous devez faire attester de la conformité l'équipement de sécurité par un professionnel (fabriquant), installateur, vendeur ou contrôleur technique agréé par l'État).

Association les 4 vents

Depuis de nombreuses années, il existe, grâce à des volontaires des communes de Mervilla, Pechbusque, Vielle-Toulouse et Vigoulet-Auzil, une association à but culturel nommée les quatre vents.

Actuellement c'est un groupe de huit représentants des quatre communes qui choisit et organise des conférences mensuelles aux sujets variés : scientifiques, économiques, historiques, artistiques, ...

Ainsi la saison des conférences des quatre vents pour 2016-2017 a commencé par « les sciences numériques » par M. M Ghaleb directeur de recherche au CNRS qui a traité de l'importance de ces nouveaux outils, ce qu'ils représentent dans l'évolution des savoirs et leurs conséquences les plus diverses à la fois pour l'avenir des métiers et emplois mais aussi pour les cerveaux de nos chères têtes blondes.

Lui succéda « l'affaire Calas » par M. D Foucault historien : Calas, commerçant toulousain protestant accusé d'avoir tué son fils, susceptible de se convertir au catholicisme. Voltaire prit sa défense, posant un jalon important dans l'histoire de la tolérance.

La 3ième intervention fut celle de M. D Corpet, professeur à l'école vétérinaire, chercheur à l'INRA, qui nous parla de la relation « aliments et cancer ».

Le 2 février 2017 seront traités « les énergies de demain » par M. G Chauveteau directeur de recherche au CNRS.

Puis nous aurons trois conférences histroriques :

- le 23 février Mme Ch Belair, historienne, évoquera « la femme au Moyen Age ».

- le 9 mars, le grand préhistorien M. J Clottes nous présentera « un art de 35 000 ans à la grotte Chauvet et Pont d'Arc »

- le 20 avril, Mme Teulières, enseignante à Jean Jaurès nous entretiendra de « l'immigration italienne en Lauragais »

- la saison se terminera en mai par une conférence scientifique à préciser.

Vous trouverez la liste des sujets de l'année sur le panneau situé près de la mairie. Mais pour plus de précisions, vous pouvez confier votre adresse mail à nos contacts. Vous pourrez ainsi être directement informés et trouver dans votre boîte mail, la date, le lieu et le sujet détaillée de chaque conférence.

Contacts :

M. Jacques Maisonnier : jmaisonnier@aol.com

Mme Josette Harris : georges.harris@orange.fr

Infos diverses

Si vous souhaitez nous faire part d'infos diverses ou communiquer sur une activité professionnelle, le Mervilla Info est à votre disposition.

Alerte SMS du Sicoval :
Inscrivez-vous !

Comment être informé en temps réel des coupures d'eau ?

Abonnement direct et gratuit sur
sicoval.fr

Métiers du soutien à l'autonomie :
le Sicoval recrute !

Aide à domicile
Auxiliaire de vie sociale
Aide-soignant(e)

Contactez le 05 62 24 02 02
ou drh.recrutement@sicoval.fr

Vous avez une question juridique ?

Des professionnels vous répondent gratuitement au point d'accès au Droit 18 place Marnac à Ramonville St-Agne.

La confidentialité et la neutralité des échanges y sont garanties.

Pour tous renseignements :
05 62 24 09 07

Service de livraison de courses à domicile :

Castel Livraison, vous propose de :

- faire vos courses,
- les livrer
- et si besoin les ranger

de manière hebdomadaire.

Pour plus de renseignements contactez vite Audrey Castel

Objectif "Poids-forme"... c'est possible !
Trouvez votre équilibre alimentaire.

BIEN DANS MON CORPS

Apprivoiser votre stress ? C'est possible !
Gagnez en sérénité.

BIEN AU QUOTIDIEN

Le Coaching et l'Hypnothérapie* au service de votre bien-être.

Déclics en Soi

Yasmine L. Jebar
06.34.67.44.29
www.declicsensoi.com
Graines d'optimisme

* Maître Praticienne en hypnose Thérapeutique et Médicale

FREDON

La processionnaire du pin

Thaumetopoea pityocampa

Quel est ce papillon ?

Il mesure 3,5 cm et ravage les pins voire les cèdres, douglas et mélèzes

Les chenilles cheminent en file indienne, du nid collectif d'hiver vers le lieu de nymphose, comme une « procession ».

Une chenille chrysalidée peut vivre dans le sol durant 5 ans.

Membre du réseau FREDON FRANCE

afaq ISO 9001

Quels sont les risques ?

♦ ***Sur les arbres :***

Une colonie de chenilles se nourrit de 2 kg d'aiguilles (en poids sec) durant sa vie : cinq colonies peuvent entièrement défolier un pin de 20 ans.

Protégez vous !

En cas de réaction allergique (langue, yeux, poumons) : consulter rapidement un médecin ou un vétérinaire.

♦ ***Sur les hommes et les animaux de compagnie :***

Les chenilles ont des poils urticants de 0,1 mm (à partir du 3ème stade larvaire).

Allergie

Les animaux le plus souvent atteints sont le cheval et le chien

Quels sont les moyens pour lutter ?

Nous vous proposons la combinaison de trois méthodes afin d'agir sur les populations de l'insecte tout au long de l'année :

L'HIVER

♦ *L'éco-piège pour éviter les désagréments des processions et limiter les populations à venir*

Placé durant l'hiver, il permet de piéger sans danger les chenilles qui descendent en procession dans un sac.

Une lutte combinée pour faire baisser les populations

Lorsqu'ils sont accessibles, il est intéressant de couper les nids (échenillage). En combinant toutes ces méthodes, une action est menée sur tout le cycle de vie de la processionnaire. Ses populations sont ainsi fortement impactées.

♦ *Le nichoir pour favoriser la prédation naturelle*

De la nidification au nourrissage des petits, un couple de mésange peut ingérer de 500 à 800 chenilles (3 à 5 nids de processionnaires). Le nichoir doit être en place en janvier - février.

L'ETE

♦ *Le piège pour réduire la prolifération de l'insecte en limitant sa reproduction.*

Le papillon mâle est attiré par la phéromone (« hormone ») sexuelle de la femelle.

Cette méthode de lutte biologique permet de piéger les papillons avant qu'ils ne se reproduisent : le nombre de chenilles à venir est ainsi fortement limité.
La période d'installation des pièges commence mi-mai /début juin.

Avantage : traitement biologique spécifique à ce papillon sans dégâts sur les autres animaux.

Lors de notre contact,

Afin de bien identifier votre besoin, nous vous demanderons de localiser et de nombrer :
- vos arbres touchés et vos arbres à risque (pin, cèdre, douglas ou mélèze)
- le nombre de nids observés cet hiver par arbre infesté
- la distance entre les arbres de la propriété (pièges à phéromones)
- la circonférence des arbres touchés (éco-pièges)

FREDON

FREDON Engineering
Parc technologique du canal
3 rue Ariane CS 82245
31522 RAMONVILLE ST AGNE Cedex

Standard : 05 62 19 22 30 - Mail : mp@fredon.fr

www.boutique.fredon.fr

www.fredon.fr

La Fête de Mervilla :

Un aperçu des animations avec structures gonflables qui ont réjoui nos plus petits en septembre 2016

Réservez votre Samedi 24 Juin !

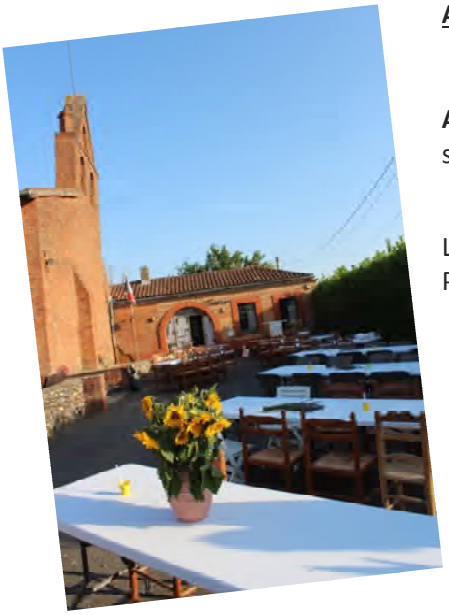

Au programme :

A partir de 19 h : **Tombola et Apéritif, puis Repas** où chacun apportera une salade ou une entrée à partager.

La commune prendra en charge : grillades, pain, fromage, dessert et vins. Pensez aussi à vos assiettes, verres, couverts, chaises.

NOUS VOUS ATTENDONS NOMBREUX !

Inscriptions à confirmer avant le 12 juin à la mairie ou par mail : mervilla.mairie@wanadoo.